



Conseil général
Sur la Place 1
1354 Montcherand

Montcherand, le 26 mai 2026

Rapport de gestion 2025

Préambule

Comme le veut la loi sur les communes, la Municipalité présente au Conseil son rapport sur la gestion de la Commune pour l'année 2024.

Municipalité

Bertrand Gaillard	syndic (2011)
Nicolas Biselx	municipal et vice-syndic (2014)
Yves Giroud	municipal (2021)
Rachel Goy	municipale (2022)
Swen Schneider	municipal (2023)

La Municipalité s'est réunie en séance à 41 reprises.

Personnel communal

Secrétaire municipale :	Sandra Cunsolo (2013)
Boursière :	Karyn Spadotto (2021)
Responsable du contrôle des habitants :	Yvette Vaudroz (2023)
Responsable du site Web :	Nicolas Biselx
Responsable des locations Grande salle :	Corinne Martin (2014)
Employé communal :	Joao Rolao (1992)

Population

La population a fluctué entre 494 habitants au 1^{er} janvier et 489 habitants au 31 décembre.

Forêts

La Commune fait partie du Triage du Suchet, sous la responsabilité de M. Pascal Bays, garde-forestier. Aucune exploitation forestière n'a été réalisée sur la commune en 2025. Les mises de bois sur pied ont été martelées dans le bois de Châtillon. Les mises de bois ont rapporté la somme de CHF 830.00. Les conditions météorologiques de 2025 ont alterné entre périodes humides et sécheresses estivales, sans réellement compenser le stress hydrique accumulé ces dernières années. Les forêts restent fragilisées, surtout certaines essences sensibles comme les épicéas. Cependant, une accalmie bienvenue s'est ressentie au niveau du volume de chablis exploité.



Routes

Suite à l'acceptation du préavis 02/2025 "Aménagement d'un trottoir" en bordure de la route de Sergey, reliant le village à la Grande salle, les procédures d'autorisation ont été lancées. Les travaux ont été planifiés pour la fin du printemps 2026.

Divers entretiens courants ont été effectués durant l'année. Ils ont été moins importants que prévu, en partie en anticipation du projet d'aménagement du trottoir.

La Municipalité a sollicité la gendarmerie afin de faire des contrôles de vitesse à la route du Suchet, dans les deux sens, en direction de Sergey. Lors de trois contrôles effectués à des heures différentes, il y a eu trois légers dépassements de la limitation de vitesse sur 262 véhicules contrôlés.

Plan d'affectation communal

Les travaux de planification cantonale des zones d'activités arrivent à leurs termes. Il est désormais attendu que l'étude de notre PaCom et du règlement de police des constructions puisse reprendre prochainement.

Finances / service financier

La situation financière de la Commune est saine et pérenne.

Vous trouverez ci-après quelques explications sur le compte de fonctionnement et le compte de bilan ; pour le surplus, vous pouvez consulter le préavis n° 01-2026 relatif à l'adoption des comptes communaux 2025.

Compte de fonctionnement:

Budgété sur un déficit de CHF 253'125.85, l'exercice 2025 boucle sur un excédent de revenus de CHF 54'079.16 (contre un excédent de charges de CHF 26'375.96 en 2024).

Cet exercice 2025 est réjouissant par le fait qu'il dégage un excédent de revenus d'une part et que les projections relatives à la Nouvelle Péréquation Financières Vaudoise (NPIV, introduite au 1^{er} janvier 2025) ont été favorablement confirmées, d'autre part.

La marge d'autofinancement s'inscrit à CHF 169'713.13 contre CHF 121'177.91. A ce sujet, le calcul cantonal a été abandonné au profit du calcul de l'Organe de révision, ceci ayant fait l'objet d'une demande de la commission gestion-finances.

Les amortissements du patrimoine administratif restent quant à eux stables à CHF 140'850.00 contre CHF 141'141.85.

Les attributions aux fonds de réserves ont diminué de 30 %, pour se situer à CHF 28'002.49.

Capacité d'autofinancement : 7.4 % (5.8 % en 2024).

(Normes : > 10 % bonne ; 6-10 % moyenne) (Marge d'autofinancement / revenus courants).

Compte de bilan:

Au niveau du bilan, les liquidités ont diminué de CHF 207'646.31 pour se situer à CHF 880'920.63 au 31 décembre. Ceci s'explique notamment par le fait que nous avons investi des fonds propres dans le cadre de la construction de l'annexe de la Grande salle.

A ce sujet, un emprunt a été contracté à hauteur de CHF 250'000.00 afin de compléter le financement des travaux d'agrandissement.

Endettement net / habitant = CHF -1'086.00 (CHF -2'062.00 en 2024). Il ne s'agit donc pas d'une dette, mais toujours d'une fortune par habitant. L'endettement communal reste modéré et acceptable.



Evacuation des eaux

Epuraton:

Le projet de réservoir (mention faite dans le précédent rapport de gestion) a été refusé en décembre 2025, impliquant l'étude d'un nouveau projet. La Municipalité en a donné mandat à notre bureau technique.

Sur le plan des eaux claires parasites, les travaux ayant fait l'objet du préavis 03/2025, soit le chemisage et le remplacement de collecteurs EU, ont été réalisés sur le bas du village, dans le quartier de Bois-Jolens. De plus, afin de pouvoir quantifier le volume d'eaux-usées envoyé à la STEP d'Orbe, l'installation d'un débitmètre, proche de la limite communale Montcherand - Orbe, a été effectuée.

Eaux claires:

La Municipalité a profité de la fouille pour le raccordement électrique du nouveau collège afin d'effectuer des rénovations des canalisations d'eaux claires sur la route de Sergey. Ce secteur posait problème depuis plusieurs années, en grande partie en raison du dépôt de calcaire dans les tuyaux en ciment.

Archives communales

M. Michel Greppin est mandaté pour la numérisation de nos archives depuis les années 1300 à nos jours.

Police des constructions

La Municipalité n'a délivré aucun permis de construire, accordé 12 dispenses d'enquêtes et 3 autorisations municipales d'installations de panneaux solaires.

Réseau intercommunal de bureaux techniques RIBT :

Le RIBT traite les dossiers de police des constructions. Ces prestations comprennent des contacts téléphoniques, des séances, des analyses de projet, des rapports et des visites sur place.

Eglise catholique

Notre Commune fait partie de la Paroisse catholique de "Notre-Dame de Grâce" d'Orbe et devra participer au financement des travaux d'assainissement du bâtiment de l'Eglise catholique d'Orbe. En effet, l'état de dégradation du bâtiment de l'église d'Orbe devient préoccupant. Un comité de pilotage des travaux d'assainissement a été nommé et Mme Rachel Goy y représente notre Commune.

Les investissements seront financés par les communes en fonction du nombre de catholiques inscrits au 10 septembre 2025, selon le même principe que celui appliqué pour la répartition des charges annuelles de la paroisse.

Plan d'action en faveur des nicheurs en bâtiments

Les hirondelles, les martinets et les chauves-souris font partie des 50 espèces d'oiseaux nicheurs prioritaires au niveau national. Un plan d'action communal pour les favoriser a été élaboré en 2024 (consultable sur le site internet de la Commune).

Les mesures retenues ont été réalisées en 2025 telles que la pose de 30 nichoirs à martinet, et 15 nichoirs pour les hirondelles des fenêtres sur différents bâtiments de la Commune et de propriétaires privés. Ces mesures ont été financées par le programme de conservation des nicheurs en bâtiments du Canton de Vaud.



Gestion des déchets

En 2025, 150,2 tonnes de déchets urbains ont été collectés à Montcherand. Cela représente 304kg/hab, contre 321,6 kg/hab. en 2024. La moyenne vaudoise se situant à 408 kg/hab. en 2025.

	2023	2024	2025
	En tonne	En tonne	En tonne
Ordures ménagères	51,29	55,10	52,92
Déchets encombrants	5,56	4,18	4,36
Déchets compostables	24,08	21,84	17,08
Bois usagé	9,77	11,11	8,12
Papier	9,75	11,66	9,00
Papier + cartons	11,42	8,26	12,28
Métaux (acier/Alu/fer blanc)	4,37	5,43	6,57
Verre mélangé	24,18	22,75	21,62
PET	1,13	1,07	1,01
Flaconnage	0,65	0,54	0,66
Déchets spéciaux	0,56	0,56	0,72
Huiles	0,33	0,54	0,21
Textiles	3,33	3,43	3,40
Déchets inertes	18,26	8,06	10,00
Electroménagers / électroniques	1,72	1,74	1,97

Le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. À cette occasion, les modalités d'application du règlement ont été réunies au sein d'une seule et unique directive d'application, de compétence municipale. Aucune modification à la taxe de base n'a été apportée, alors que les critères d'exonération ont été clarifiés. Le principe de plafonnement des ménages à trois habitants adultes a été introduit. Par cohérence par rapport au principe de causalité, une taxe à la quantité a été incluse aux encombrants, le bois usagé, les inertes et les métaux.

En 2025, le centre de tri a enregistré le départ de Mme Kendra Scorrano de son poste de surveillante. L'équipe des surveillants présents le samedi matin au centre de tri est actuellement composée de MM. Théo Guignard, Gabriel Gaillard et Hector Schneider.

La Municipalité est encore à la recherche d'une personne afin de compléter cette équipe.

Au centre de tri, notre employé communal M. Joao Rolao a mis en place une protection du grillage, réalisée à partir de matériaux de récupération, le long du stockage des branchages afin d'éviter d'endommager la clôture lors de l'évacuation des branches.

Bâtiments

Grande salle :

- Construction du local de voirie en annexe de la Grande salle.
- Détartrage et remplacement des flotteurs défectueux de l'ensemble des toilettes ainsi que peinture des sols.
- Divers travaux d'entretien, remplacement de vannes grippées et de filtre à eau.
- Entretien du matériel de gymnastique.



Relevé de la production et de la consommation de l'installation solaire :

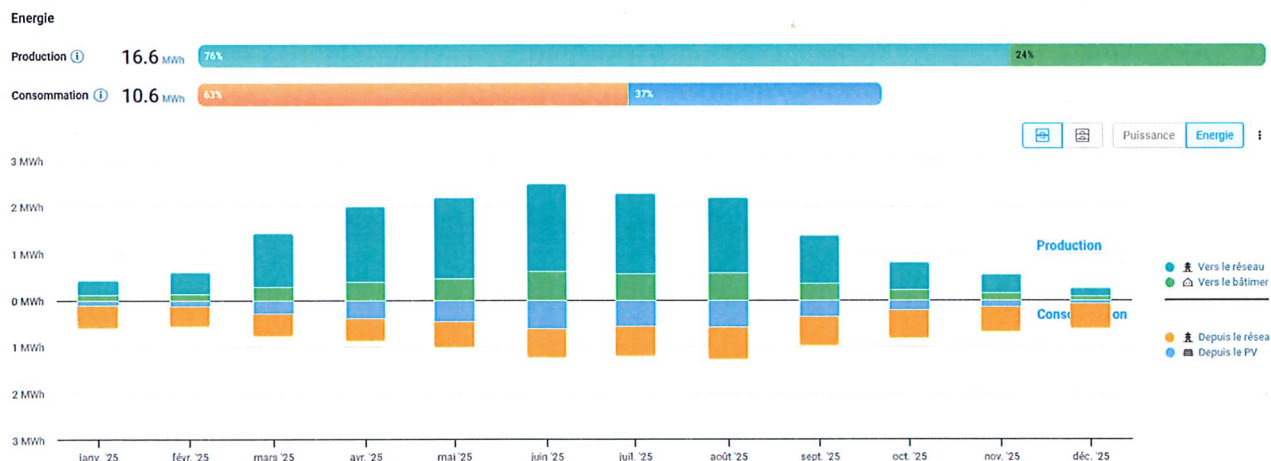


Administration communale :

- Remplacement du four dans l'appartement de l'employé communal.
- Remplacement du mélangeur thermostatique, détartrage et changement de l'anode du boiler.

Il n'y a pas eu de travaux cette année à l'Eglise, à l'appartement de l'ancienne Poste, au Pressoir, au petit Château et au congélateur communal.

Relevé de la production et de la consommation de l'installation solaire du congélateur communal :



ORPC

Le Conseil intercommunal a siégé à deux reprises :

Le 15 mai 2025 à Juriens, avec à l'ordre du jour le préavis :

- Comptes 2024 et rapport de gestion.

Le 17 septembre 2025 à Ursins, avec à l'ordre du jour le préavis :

- Budget de fonctionnement de l'année 2026.



Le rapport de gestion complet est disponible auprès du greffe.

La Municipalité est représentée au conseil intercommunal par M. Nicolas Biselx.

SDISPO

Les 16 communes suivantes sont membres de l'Association intercommunale :

Agiez, Arnex-sur-Orbe, Baulmes, Bavois, Bofflens, Chavornay, Croy, Juriens, La Praz, Montcherand, Orbe, Rances, Romainmôtier-Envy, Sergey, Valeyres-sous-Rances, Vuiteboeuf.

Le Conseil intercommunal a siégé à deux reprises :

Le 21 mai 2025 à Orbe, avec à l'ordre du jour les préavis :

- Gestion et comptes de l'année 2024.
- Adhésion de 5 nouvelles communes à l'association intercommunale SDISPO

Le 1 octobre 2025 à Orbe, avec à l'ordre du jour les préavis :

- Règlement du SDIS
- Budget 2026

Le rapport de gestion complet est disponible au greffe.

La Municipalité est représentée au conseil intercommunal par M. Swen Schneider et au comité de direction, par M. Nicolas Biselx.

Informatique

À la suite d'un désaccord relatif à la facturation de certaines prestations par le prestataire informatique, il a été fait appel à la protection juridique afin d'assister la Municipalité dans ce litige.

Ecoles

La Commune fait partie de l'ASIOR pour la gestion de l'école obligatoire, ainsi que 9 autres communes : Agiez, Arnex, L'Abergement, Les Clées, Lignerolle, Rances, Valeyres-sous-Rances, Sergey et Orbe. Cela représente 11'786 habitants au 31 décembre 2025, 1'078 élèves en primaire et 447 en secondaire, ainsi que 93 enseignants en primaire et 66 en secondaire, avec 29 enseignants spécialisés et 14 assistantes à l'intégration.

La commune de Montcherand comptait 38 élèves en primaire et 22 en secondaire.

L'espace d'accueil parascolaire (UAPE) du collège de Montcherand accueille jusqu'à 48 enfants. Il est géré par l'AJOVAL.

L'étude pour la construction d'un nouveau collège secondaire par l'ASIOR à Orbe a progressé de manière satisfaisante. La mise à l'enquête publique est planifiée pour le début de l'année 2026.

Affaires sociales

Pour l'accueil de jour, la Commune fait partie de l'AJOVAL, et pour l'action sociale, elle est membre de l'ARAS JUNOVA. La Municipalité est représentée au conseil intercommunal de ces deux associations par M. Swen Schneider.

Une nouvelle organisation du territoire des ARAS, incluant une harmonisation sur le périmètre du CMS Nord vaudois APSMAD, entrera en vigueur au 1er janvier 2027. Pour le secteur concerné, cette structure prendra la dénomination d'ERAS du Jura-Nord vaudois.

L'accueil collectif de l'AJOVAL en préscolaire se compose de 5 garderies offrant 242 places, qui ont permis d'accueillir 575 enfants. En parascolaire, l'AJOVAL gère 8 UAPE et 1 structure combinée UAPE-



APEMS-APMI (Accueil pour enfants en milieu scolaire et accueil parascolaire de midi), représentant 339 places pour un total de 642 enfants accueillis.

L'accueil familial de l'AJOVAL regroupe 45 accueillants en milieu familial (AMF), offrant 146 places pour 222 enfants accueillis. Pour le parascolaire, 120 places ont permis d'accueillir 169 enfants. Les enfants de Montcherand ont bénéficié de ces infrastructures pour un total de 9'740 heures d'accueil en 2025.

Le dispositif OASIS est actif dans les 72 communes du district du Jura-Nord vaudois. Plusieurs événements publics ont été organisés dans tout le secteur de l'ARAS afin de lutter contre le non-recours dans le domaine de l'assurance obligatoire et de la retraite. Le concept OASIS a également été présenté aux prestataires de services afin d'optimiser leur coordination par le biais d'OASIS.

Transports publics

La Municipalité informe régulièrement sur les problèmes rencontrés par nos habitants avec les transports publics afin d'améliorer les correspondances et le respect des horaires des bus.

Conseil général

Nombre de séances ordinaires: 2

Nombre de séance extraordinaire: 0

Nombre total de conseillers au 30 juin : 43

Nombre total de conseillers dès le 1^{er} juillet : 52

Nombre de préavis présentés au Conseil : 4

Ci-après, nous vous proposons un bref résumé des diverses décisions prises durant cette année
Séance du 19 juin 2025 :

Présidence : M. Manuel Martin, président Présent(e)s : 24

Préavis N° 01 : Adoption des comptes et rapport de gestion 2024
Accepté par 24 oui

Préavis N° 02 : Aménagement d'un trottoir et modération de trafic
Accepté par 23 oui et 1 abstention

Préavis N° 03 : Réfection du collecteur communal des eaux usées et pose d'un débitmètre
Accepté par 22 oui et 2 absentions

Préavis N° 04 : Réaménagement de la p. n° 512, propriété de la Commune et son amendement
Accepté par 15 oui, 1 non et 8 abstentions

Séance du 11 décembre 2025 :

Présidence : M. Manuel Martin, président Présent(e)s : 39 à l'appel puis 40 en cours de séance

Préavis 05 : Budget 2026
Accepté par 38 oui et 1 abstention

Préavis 06 : Modernisation des infrastructures d'eau potable et de défense incendie
Accepté par 10 oui, 27 non et 3 abstention

Préavis 07 : Règlement des émoluments en matière d'aménagement du territoire et police des constructions
Accepté par 38 oui et 2 abstentions

Conclusions

Cette année 2025 a été marquée par la réalisation de projet d'envergure comme le local de voirie annexé à la Grande salle et les travaux en lien avec les collecteurs d'eaux-usées. Les projets concernant la



modernisation du réseau d'eau et l'aménagement du trottoir ont demandé beaucoup d'attention. Du côté de la bourse, les préparatifs en vue du changement du plan comptable (MCH2) ont bien avancés.

La Municipalité profite de ce rapport pour remercier l'ensemble des collaborateurs communaux pour leur motivation et leur travail durant l'année. La Municipalité remercie également les conseillers pour leur participation aux séances et le bureau pour son dévouement.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

Bertrand Gaillard

La secrétaire :

Sandra Cunsolo

